

L'ASSURANCE DE LA QUALITE ET SON EVALUATION

Remarques introductives

La discussion tournant autour de la question d'une assurance de la qualité de l'enseignement et de la recherche au sein des Hautes Ecoles suisses et dont l'évaluation serait coordonnée au niveau national est revenue sur le devant de la scène suite à l'adoption de la loi sur l'aide aux universités (LAU). Selon cette LAU, un organe d'accréditation et d'assurance de la qualité indépendant devrait être mis sur pied. Cet organe devrait entre autre définir les critères d'exigence relatifs à l'assurance de la qualité ainsi que vérifier régulièrement si ceux-ci sont remplis (LAU Art. 7 Para. 2). Ceci signifie que des standards nationaux relatifs à l'assurance de la qualité vont être définis et devront ensuite être suivis lors de l'évaluation des universités, que cette évaluation soit interne ou externe à l'université. Si ces critères devaient ne pas être respectés, l'Etat pourrait restreindre le montant de ses subventions (LAU Art. 11 Par. 3 alinéa a), ou alors ne plus attribuer d'accréditation¹. L'assurance de la qualité représente donc un instrument de contrôle de la confédération qui aurait des effets directs sur la répartition des ressources financières.

L'Union Nationale des EtudiantEs de Suisse (UNES) se prononce clairement en faveur d'une amélioration et d'une assurance de la qualité dans tous les domaines enseignés dans les universités suisses. Elle considère l'amélioration et l'assurance de la qualité comme un des devoirs élémentaires et prioritaires de l'université. Une plus grande qualité de l'enseignement ne peut en effet qu'offrir une meilleure qualification à l'étudiantE. L'UNES aimerait cependant souligner ici que l'évaluation et l'assurance de la qualité ne doivent servir que d'instrument uniquement interne. La confédération doit se limiter à définir des standards pour cet instrument et uniquement contrôler si ceux-ci sont remplis. Il en est ainsi prévu dans la LAU.

La définition de standards nationaux en matière d'enseignement doivent avant tout être formulée par les personnes concernées au sein des universités, soit les enseignantEs et les étudiantEs. Ce sont ces personnes-là qui sont les plus à même de se prononcer sur la question de l'enseignement au sein des universités. Les standards nationaux dans l'évaluation de l'enseignement doivent donc tenir compte des différentes facettes de l'enseignement. Cela signifie qu'ils doivent se baser sur des critères qualitatifs et non

¹ L'accréditation est une évaluation et une définition systématique de la qualité avant tout des diplômes, mais également des curricula et des examens. L'accréditation permet aux filières de formation et aux académiciens de se faire reconnaître au niveau international. Dit d'une façon plus simpliste, l'accréditation est une sorte de certificat ISO.

quantitatifs (nombre d'abandons d'études, licenciéEs, quota d'encadrement, etc...) Des critères quantitatifs ne seraient pas adéquats pour définir la qualité; en effet, les différences de structure entre les systèmes de formation cantonaux sont importantes et celles-ci ne pourraient être prises en compte par de tels critères. Les critères quantitatifs ne permettent en aucun cas de définir la qualité des études et de l'enseignement, ils ne présentent que des chiffres qui ne concernent que l'infrastructure et les aspects formels d'une filière de formation. Ces aspects doivent eux-mêmes être définis selon des critères qualitatifs. Il n'y a que de tels critères qui puissent permettre de fixer des standards au niveau national, à condition que la Confédération veuille vraiment assurer et améliorer le niveau de la qualité et que cette volonté de contrôle ne soit pas qu'un exercice alibi.

L'UNES analyse donc dans les chapitres suivants différents critères qualitatifs qui permettraient de définir les charges d'une université à leur juste valeur. Il s'agit de notions clés telles que la question de l'évaluation et de son champ d'application, de la démocratisation, de l'ouverture, de la promotion de la relève, de l'égalité et de l'attrait de l'université.

Critères qualitatifs relatifs à l'assurance de la qualité

L'évaluation et son champ d'application

Il faut se soucier dans un premier temps de savoir si un contrôle de la qualité (interne ou exécuté par un organe externe) est appliqué au sein des hautes écoles. De plus, il faut également analyser quels sont les domaines soumis à ce contrôle au sein des universités.

S'il existe une assurance de la qualité, il est facile de la connaître, ses critères seront ancrés dans la loi. L'évaluation et l'assurance de la qualité ne doivent pas être des tâches laissées au bon vouloir des universités, elles doivent être inscrites dans chaque loi universitaire en tant que devoir de premier plan pour les universités. Ce n'est que de cette manière que les évaluations peuvent être efficacement menées.

Sont soumises à l'évaluation les universités en tant qu'entités s'occupant à la fois de l'enseignement, de la recherche, des services et de la formation continue. Lors de ces évaluations, chaque aspect décisif relatif à la qualité de l'enseignement doit être pris en compte. Il ne s'agit pas de contrôler ces aspects-là, mais uniquement de contrôler l'évaluation et l'assurance de la qualité de ces aspects. Ces différents aspects de l'évaluation comprennent justement l'organisation de l'enseignement, les examens, la structures des études et leur planification, les curricula, la coordination intra et interdisciplinaire de l'offre d'études, l'encadrement, le nombre d'heures d'enseignement pour les professeurs, tous les moyens concernant l'infrastructure mise à disposition et nécessaire aux étudiantEs (ordinateurs, bibliothèques,...), ainsi que toutes les éléments qui peuvent promouvoir ou pénaliser l'efficacité d'une formation. Il s'agit pour ces derniers aussi de critères qualitatifs et non quantitatifs.

Démocratisation des hautes écoles

Le deuxième critère relatif à l'assurance de la qualité concerne la démocratisation des universités. Il est indispensable pour les hautes écoles d'aujourd'hui que toutes les personnes concernées par l'université, étudiantEs, assistantEs, enseignantEs et responsables des universités soient impliquées dans le processus décisionnel des universités. Faire participer les étudiantEs ne ferait que davantage développer leur capacité à résoudre des problèmes et leurs compétences organisationnelles, ce qui serait pour elles et eux un atout de poids dans la société actuelle. En Suisse, pays qui se targue volontiers d'être le seul à connaître la vraie démocratie directe, les universités elles aussi doivent se parer de structures démocratiques. L'assurance de la qualité au niveau national doit donc également tenir compte de ce critère et savoir si oui ou non les hautes écoles sont organisées de façon démocratique.

Interaction et relation avec la société et entre les hautes écoles

Le troisième critère entrant en ligne de compte dans l'assurance de la qualité est la question de la coordination et des échanges. D'un côté, il s'agit de l'ouverture de l'université et de sa capacité à promouvoir la mobilité, en Suisse ou avec l'étranger. Cela concerne autant les échanges entre les hautes écoles suisses elles-mêmes qu'entre les universités suisses et celles de l'étranger. Puisque la mobilité est devenue un des éléments essentiels de la formation, il faut donc que l'offre relative à celle-ci soit également contrôlée.

D'autre part, il faut également tenir compte des liens entre les hautes écoles et la société, tant dans les domaines de l'enseignement que de la recherche, des services et de la formation continue. Cet aspect est un point essentiel pour les hautes écoles d'aujourd'hui, ceci afin non seulement de pouvoir exister mais aussi répondre aux besoins de la société. Les interactions entre les hautes écoles et la société garantissent un flux d'informations qui permet de garantir l'orientation de la société en fonction de l'activité des universités et les universités en fonction des problèmes de la société. De cette façon uniquement, les besoins de la société peuvent être appréhendés et compris par les universités, des solutions peuvent être trouvées. Cet échange entre l'université et la société est très important car l'acceptation de la formation tertiaire au sein de la société est indiscutablement à promouvoir. Les efforts d'une université à communiquer avec la société doit donc également être considéré comme un critère de qualité.

Promotion de la relève

Le quatrième critère déterminant pour l'assurance de la qualité concerne la promotion de la relève scientifique. La promotion de la relève est une des tâches essentielles de l'université et reste le lien direct entre l'enseignement et la recherche. Il est donc indispensable pour une haute école de prendre en charge la question de la relève afin de

former les futurs responsables de la recherche et de l'enseignement. La promotion de la relève a également le devoir de former des personnes qui soient scientifiquement concurrentielles afin que la Suisse maintienne sa très bonne position au niveau mondial dans le domaine de la science. La promotion de la relève peut remettre en question la globalité d'un système de formation d'un pays si celle-ci n'est pas suffisante ou de qualité élevée.

Les critères de l'assurance de la qualité doivent donc aussi tenir compte de la promotion de la relève. Un contrôle doit être fait afin de savoir de quelle manière et avec quel succès la promotion de la relève est-elle encouragée.

Egalité et promotion des femmes

Comme cinquième critère de l'assurance de la qualité, il y a la question de l'égalité entre femmes et hommes ainsi que la promotion des femmes qui en résulte. Si la proportion des femmes au sein de la société représente plus de la moitié de la population, et il en est presque de même au sein des hautes écoles, leur présence dans les niveaux académiques plus élevés diminue de plus en plus. Ainsi, la part des femmes professeurs en 1997 atteignait à peine les 6,3%². Du fait de cette sous-représentation, l'égalité entre femmes et hommes au sein des universités ainsi qu'une promotion active des femmes doivent impérativement faire partie intégrante des principes et des devoirs d'une université.

A travers les critères déterminant l'assurance de la qualité, on doit pouvoir tenir compte de la manière dont la promotion des femmes est menée au sein des universités ainsi que calculer le degré d'égalité entre femmes et hommes.

Attraction de la formation universitaire

Le sixième critère permettant de mesurer la qualité d'une université doit tenir compte de l'attraction de celle-ci. Il s'agit ici de contrôler si une université est attractive, attrayante. L'offre de la formation est-elle suffisamment importante et variée, le nombre de places est-il suffisant, existe-t-il des places de stage intéressantes en rapport avec les études, l'organisation et le déroulement de l'enseignement se font-ils selon des "critères standards" et sont-ils pédagogiquement adéquats, telles sont les questions qu'il faut se poser ici. Formulé d'une autre manière, il s'agit de critères plus globaux et contextuels qui permettraient également de définir la qualité d'une université. Sans une offre large et variée, aucune interdisciplinarité ne peut être appliquée. L'université qui enseigne toutes les disciplines académiques doit rester un objectif, sinon les universités perdront de leur attraction par manque de possibilités d'études.

On s'aperçoit aujourd'hui que de plus en plus d'étudiantEs sont forcés d'exercer une activité rémunérée à côté de leurs études; une formation universitaire attractive doit

² Source: Le personnel des hautes écoles en 1997; OFS; Neuchâtel; 1998.

donc également tenir compte de cela et pouvoir offrir la possibilité de suivre une formation à temps partiel.

Resumé

Nous tenons ici à insister sur le fait qu'il est primordiale que la définition de la qualité d'une formation se fasse selon des critères qualitatifs. Ceux-ci peuvent être résumés par les questions suivantes:

- 1) Une évaluation systématique est-elle pratiquée et tient-elle compte des paramètres nécessaires?
- 2) Y a-t-il une réelle démocratisation au sein des universités et quel degré celle-ci atteint-elle?
- 3) Existe-t-il de réelles interactions et échanges, non seulement entre les universités mais aussi entre celles-ci et la société?
- 4) Existe-t-il une réelle promotion de la relève au sein des universités et quels instruments utilise-t-on pour la soutenir?
- 5) Y a-t-il une réelle égalité entre les femmes et les hommes et la promotion des femmes est-elle activement menée?
- 6) Les universités sont-elles attractives et remplissent-elles les critères d'une université complète?

Les standards nationaux de qualité ne peuvent être définis que selon ces six questions fondamentales. Si des critères quantitatifs devaient les remplacer (surtout ceux qui ne se concentrent que sur la compatibilité des universités avec l'économie de marché), ces critères ne tiendraient plus compte de l'université en tant qu'entité responsable à la fois de l'enseignement, de la recherche, de services et de formation continue mais ne tiendraient compte que d'une partie des devoirs et responsabilités d'une université.